

# À Lumbin, une unité industrielle de méthanisation déjà très critiquée avant même d'exister

Ce projet d'unité industrielle de méthanisation sur Lumbin existe bien. Deux ans maintenant que la SAS Grésibio gaz planche sur la création de ce site de production de biométhane 100 % agricole ici dans le Grésivaudan. Un projet qui n'en est cependant qu'au stade de l'idée, en jachère dans la tête des agriculteurs qui l'ont imaginée !

Par Emmanuelle DUFFÉAL



Le projet d'une unité industrielle de méthanisation sur la commune de Lumbin fait déjà l'objet de vives critiques alors que ce dossier est loin d'être abouti. Aucune demande officielle n'a été faite auprès de la préfecture de l'Isère de la part des agriculteurs. Photo DR

« Si je vous dis que ça reste un projet. Rien qu'un projet ! », plaide Thomas Génoulaz. Ce fils d'agriculteurs implantés depuis plusieurs générations dans la plaine de Crolles, avec son frère Rémy, a eu l'idée, il y a maintenant deux ans, de créer un site de production de biométhane 100 % agricole. Cette idée, elle a germé au contact de leur copain d'enfance Martin Boeuf. Ce dernier n'est autre que le responsable d'exploitation du site Méthanisère à Apprieu. Pas

étonnant donc qu'il les accompagne dans ce projet. Sauf que son avancement se trouve encore dans une phase très sommaire. À entendre les porteurs du projet, il serait même « loin d'être abouti ». En jachère finalement dans la tête de ceux qui l'ont imaginé.

Disons que seul le terrain où cette unité pourrait être implantée est vraiment connu. Un terrain privé de 1,8 ha situé en limite de commune avec celle de La Terrasse. Très facilement identifiable, il suffit de suivre toutes les pancartes étant contre ce site. Pour le reste, ça manque encore de concret.

Enfin, le site créé pour expliquer toute la démarche ([www.gresibio gaz.com](http://www.gresibio gaz.com)) l'est. Mais aucun dossier officiel n'a été déposé auprès des services de la préfecture. Or, c'est l'étape la plus importante, car obligatoire au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Et encore moins de permis de construire.

Un territoire contraint par les zones inondables

« Ce choix de Lumbin a été très contraint et réfléchi. On a passé beaucoup de temps à chercher un emplacement, notamment avec la Ville de Crolles et la communauté de communes. Il fallait qu'il soit isolé et le plus centré possible vis-à-vis de notre activité agricole. Nous aurions aimé le trouver à Crolles. Il s'est avéré que le plan des risques d'inondations nous a fermé tout espoir de ce côté-là », explique Thomas Génoulaz.

Trouver un site à la fois proche de l'autoroute et dans une zone non inondable n'a pas été aisé. Sauf que ce choix lumbinois fait aujourd'hui polémique. Il est trop proche d'habitations et c'est là tout le problème.

## Décryptage

**Quid de la méthanisation** La méthanisation permet de produire un biogaz issu de la fermentation des déchets, des effluents d'élevages, des résidus de cultures. Ce gaz est utilisé pour produire de la chaleur, de l'électricité, et pour faire fonctionner des véhicules. Cette technologie contribue à réduire la dépendance énergétique de la France et à atteindre ses objectifs de développement des énergies renouvelables.

**Comment ça marche ?** Concrètement, il faut mélanger les résidus des cultures, les “intrants”, dans une grande cuve hermétique et chauffée, appelée le digesteur. Beaucoup le comparent à notre estomac pour expliquer le procédé ! En l’absence d’oxygène et sous l’effet de la chaleur, des bactéries transforment ces déchets, pour obtenir du méthane, dont on peut faire le même usage que son équivalent fossile, et un résidu, le digestat. Riche en azote, ce dernier peut être épandu sur les champs comme un engrais.

**Qu’est-ce qu’on y gagne ?** Un méthaniseur traitant 15 000 t/an, comme celui de Lumbin, peut chauffer 500 maisons ou alimenter 60 bus urbains en carburant. 1 kWh de biométhane injecté dans le réseau de gaz équivaut à 200 g de CO2 évités et non rejetés dans l’air.

Les porteurs du projet expliquent pour se défendre vouloir « sortir d’un système agricole qui subit une forte pression sociétale et foncière et qui en même temps se doit d’être le plus vertueux possible ». D’où cette idée d’usine de méthanisation. Eux voient dans cette unité un moyen de « valoriser des CIVE, en clair, des cultures intermédiaires et intercalées entre deux cultures principales qui permettront d’alimenter leur usine, en plus des résidus de cultures, les cannes de maïs. Ensuite, de fertiliser les sols de façon durable, écologique et sans odeurs grâce au digestat qui sortira de leur unité de production. Et ainsi augmenter la surface mellifère - les fleurs butinables par les abeilles -, qui pourrait être largement multipliée au fil des saisons ».

Enfin, Thomas et Rémy Génoulaz, avec Martin Boeuf, veulent aboutir à un plan d’approvisionnement raisonné et maîtrisé. Une quinzaine d’agriculteurs sont partants, des fermes situées dans un rayon de 15 km maximum. Le volume total de matière traitée serait de 15 000 tonnes par an. Serait, car ce ne sont que des projections...

### 1343 contre

Dès que le projet a commencé à se faire connaître, courant novembre, à Lumbin, un collectif s’est immédiatement créé. Il est constitué d’habitants proches du site, mais également de Lumbinois et d’habitants des alentours soucieux des retombées environnementales d’une telle installation. Une pétition “Non à l’implantation d’une usine de méthanisation à Lumbin” a donc été lancée sur la plateforme [www.change.org](http://www.change.org) et a déjà recueilli 1 343 signatures défavorables. Petit rappel, la commune compte 2 151 habitants depuis le recensement de 2018.

« La pétition est allée plus vite que nous. Franchement, on n’a pas encore les plans de cette unité de méthanisation ! Ça reste un projet. » Martin Boeuf

Dans le village, les pancartes sont de plus en plus nombreuses pour dire non à ce projet. Photo DR



### Un collectif et des habitants vent debout

Ont-ils raison de s’inquiéter ? Le collectif, tout comme les habitants et les signataires de la pétition, pense qu’ils ont toutes les raisons de l’être. Pas parce qu’ils sont contre la méthanisation, un groupe d’entre eux a pu rencontrer les porteurs du projet, mais parce que « les données qui leur ont été fournies sont pour eux juste déclaratives et ne les engagent en rien ».

Un des membres du collectif nous confiait : « Aucune analyse à ce jour n’a été faite concernant l’impact sur la faune et la flore. Il paraît donc très difficile de prôner l’argument écologique sur ce projet, sachant qu’en plus aucun bilan carbone global ne sera transmis. »

### Manque d’information

Et c’est bien l’impact écologique du site qui soulève le plus de craintes. Pour les opposants, cet élément n’a nullement été intégré. Ils pointent l’odeur, la circulation, le bruit, la vue, la destruction d’une zone cultivée et la dépréciation immobilière que cette usine va engendrer. Les agriculteurs s’en défendent. « Le transit des matières sera exclusivement effectué par des tracteurs durant les périodes de récoltes, soit trois semaines au printemps pour la récolte des Cive (culture intermédiaire à vocation énergétique) et un mois à l’automne pour la récolte des cannes de maïs. » Des tracteurs qui sont censés emprunter principalement les chemins agricoles de la plaine le long de l’autoroute. Ils ne devraient que très peu traverser le village.

Sur la question des odeurs, les porteurs du projet précisent : « Elles dépendent de ce qui est stocké. » Dans leur cas, ils affirment qu'il ne s'agira que d'ensilage et de résidus de cultures agricoles. Pourquoi une telle levée de boucliers ? Riverains, comme habitants, se sentent exclus et dénoncent un manque de concertation et d'information. « Comme si on n'avait pas du tout tenu compte de nous. » Ils attendent toujours une réunion publique, qui n'a pu se tenir du fait de l'épidémie et des restrictions liées à la crise. Ils estiment en tous les cas que cette usine « est totalement incohérente, car elle bien trop éloignée des surfaces agricoles concernées situées hors de Lumbin ».

Dernier point de crispation, les opposants restent convaincus « qu'une fois l'unité installée, les porteurs de projet n'auront aucun compte à rendre aux habitants et à la commune s'ils souhaitent diversifier les intrants et y ajouter du lisier, comme à Apprieu ». D'où les odeurs. Le collectif attend maintenant du maire une prise de position claire. « Il ne peut pas rester neutre, qu'il dise s'il est pour ou contre. »

En tous les cas, à Lumbin, ils sont beaucoup à ne pas vouloir de ce projet et à tout faire « pour éviter les premiers coups de pelleuse ».

### **« Pas de préjugé défavorable » en mairie**

Le maire, Pierre Forte, a reçu, le 17 novembre dernier, les porteurs du projet. Ils lui ont expliqué dans les grandes lignes ce qu'ils entendaient réaliser. À l'issue de cette rencontre, la mairie a communiqué sur son site internet afin d'informer les habitants, faute de pouvoir organiser une réunion publique sur le sujet.

Elle explique : « Ce projet est entièrement privé, à l'initiative d'agriculteurs lumbinois et se fera sur des terrains privés [...] ». Elle précise : « Des études préalables techniques et environnementales sont obligatoires et en cours. Il n'y a pas eu de dépôt de permis à ce jour. »

La mairie rappelle d'ailleurs que le permis de construire, ainsi que le dossier au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont instruits par les services de l'État et non par la communauté de communes du Grésivaudan. C'est donc le préfet, et non le maire, qui accordera le permis de construire, en fonction de la réglementation applicable sur la zone. Pierre Forte signale que « la mairie n'a pas de compétence pour accorder ou refuser ce projet. Elle peut donner un avis consultatif au cours de l'instruction du permis ».

« N'est-ce pas le rôle d'un maire de soutenir l'agriculture locale, la qualité des cultures et l'économie circulaire ? »

Face à l'inquiétude grandissante des habitants, le maire s'est vu dans l'obligation de communiquer à nouveau, cette fois dans le journal municipal, le Lumb'Info de décembre. Dans son édito, le maire réitère ce qu'il a déjà dit dans son premier communiqué de novembre. Il ajoute cependant : « Certains aimeraient que je m'élève contre ce projet. Pourquoi devrais-je avoir un préjugé défavorable ? »

Il ne dit donc pas qu'il est pour ou contre. Au contraire, il note que « c'est une chance d'avoir encore des agriculteurs à Lumbin qui cherchent à pérenniser leur exploitation familiale ». Il s'interroge : « N'est-ce pas le rôle d'un maire de soutenir l'agriculture locale, la qualité des cultures et l'économie circulaire ? »

Conscient de l'urgence environnementale et de la nécessité de lutter contre le réchauffement climatique, Pierre Forte voit aussi dans ce projet un moyen de relever le défi lancé par le président de la République, qui entend inscrire la défense du climat dans la Constitution.

Après, le maire entend les craintes. Il a donc ouvert en mairie un cahier d'expression libre pour que chacun puisse s'exprimer sur le sujet. Il s'est engagé à en faire une synthèse, qu'il adressera aux agriculteurs, et il veillera à ce que « des réponses soient apportées et des engagements pris ».